



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vaccinations

Question écrite n° 17390

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les inquiétudes de l'Académie de médecine concernant la liaison parfois faite entre le vaccin contre l'hépatite B et la sclérose en plaques. D'après l'Académie, au cours des six dernières années, un total de huit études nationales et internationales a démontré l'absence de relation statistiquement significative entre la SEP et la vaccination contre l'hépatite B. L'Académie craint les effets dramatiques en termes de santé publique d'une campagne médiatique qui pourrait réveiller l'inquiétude des médecins vaccinateurs et des personnes à vacciner sur un lien infondé entre la première pathologie et le vaccin contre la seconde. Il souhaite connaître sa position sur les inquiétudes formulées par l'Académie de médecine.

Texte de la réponse

Depuis trois ans, les données épidémiologiques ont permis de quantifier l'impact de l'hépatite B dans la population en termes de fréquence et de gravité. L'étude coordonnée par l'Institut de veille sanitaire a retrouvé près de 281 000 porteurs chroniques. La mortalité directement attribuable à l'hépatite B a été évaluée sur l'année 2001 par l'INSERM à près de 1 400 décès. Or la couverture vaccinale à deux ans reste basse, aux alentours de 27 %, en raison d'un manque de confiance dans le vaccin contre l'hépatite B de la part à la fois des médecins généralistes et des pédiatres, mais aussi de la population générale. La dernière étude (Kid-SEP) coordonnée par le professeur Marc Tardieu et publiée en décembre 2007 dans Arch Pediatr Adolesc Med a également montré qu'il n'y avait pas de lien chez l'enfant entre la vaccination contre l'hépatite B et la sclérose en plaques. Les comités d'experts du Comité technique des vaccinations (CTV) et du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) recommandent depuis plusieurs années la vaccination des nourrissons et le rattrapage des enfants et des adolescents non antérieurement vaccinés (avis HCSP du 14 décembre 2007). Cette recommandation a été reprise en 2008 (comme les années antérieures) par le ministère chargé de la santé dans le calendrier vaccinal, qui a été publié en avril 2008. Par ailleurs, un groupe de travail du CTV étudie actuellement les mesures de nature à relancer la vaccination contre l'hépatite B en France. La première étape sera de réaliser une information actualisée des médecins généralistes et des pédiatres, en leur présentant les nouvelles données épidémiologiques, les résultats de l'étude Kid-SEP, un argumentaire sur les bénéfices de la vaccination des nourrissons et des enfants, et l'expérience des autres pays européens notamment l'Italie où la vaccination contre l'hépatite B des enfants est pratiquée depuis plus de quinze ans. L'Institut national de la prévention et d'éducation en santé a récemment réalisé une enquête qualitative auprès de ces praticiens afin de mieux connaître leurs freins à la vaccination. Les résultats de cette étude pourront servir de base à une communication en direction des professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17390

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 février 2008, page 1367

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6226